

Consultations publiques menées par le ministère de
l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec



*Ensemble vers une gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent
et des écosystèmes ... pensons golfe !*

Présenté par le



Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
janvier 2016

Rédaction : M. Yves Martinet, directeur
Relecture : Mme Lucie d'Amours, présidente
Mme Denyse Hébert, secrétaire
Mme Natalia Porowska, administratrice
Mme Mélanie Bourgeois, administratrice
Mme Isabelle Cummings, coordonnatrice TCR des îles

Et entériné par le conseil d'administration du Comité ZIP des îles, le 27 janvier 2016.



Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

209-330, chemin Principal

Cap-aux-Meules, Qc, G4T 1C9

Téléphone/Faximilé : 418-986-6633

Courriel : direction@zipdesiles.org

Site électronique : <http://www.zipdesiles.org>

© Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, janvier 2016.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Présentation de l'organisme	5
Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)	5
La GISL, à l'image d'un milieu complexe	7
Recommandations	10
Conclusion	12

Introduction

Ce mémoire a été rédigé à la suite des consultations publiques tenues aux Îles-de-la-Madeleine lors du passage des représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec le 18 novembre dernier. De plus, notre réflexion fut alimentée par de nombreuses discussions au sein de notre conseil d'administration, en comité de travail ou lors d'activités traitant des énergies/hydrocarbures, auxquels nous prenons part depuis plusieurs années. Étant donné que nous avons déjà présenté plusieurs mémoires au sujet des hydrocarbures, soit en tant qu'organisme indépendant ou par l'entremise de Stratégies Saint-Laurent et du réseau des comités ZIP, nous orienterons nos propos cette fois-ci, en regard de l'avènement et de la mise en œuvre de la gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GISL).

D'emblée, nous tenons à remercier les instances responsables de s'être arrêtées dans l'archipel durant cet exercice. Toutefois, nous sommes d'avis qu'il aurait été préférable que l'ensemble des ministères concernés soit partie prenante et participe activement à ce processus consultatif, voir que le BAPE y joue un rôle de premier plan. Le fait que celui-ci ait été mené uniquement par le ministère de l'Énergie et des Ressources, qui apparaît comme co-promoteur de plusieurs projets déjà en cours, est susceptible de réduire la transparence et donc la crédibilité de ce processus de consultation. En effet, une telle consultation devrait servir, non pas à poser les balises d'une éventuelle mise en valeur des ressources fossiles, mais plutôt à donner l'occasion de se prononcer sur la pertinence ou non du développement de cette filière énergétique à la population riveraine du Saint-Laurent. Or, l'obtention de l'acceptabilité sociale d'un projet, essentielle dans ces cas où le mode de vie, voire l'essence même, des communautés concernées pourraient être mises à risque, ne peut être obtenu que grâce à un processus impartial, transparent et équitable, et cela dès le début du processus.

Nous saluons cette mobilisation des citoyens, des organismes et des instances madeliniennes qui font preuve de patience et de constance face aux diverses et nombreuses activités de consultation sur les différents aspects entourant l'éventuel développement d'une filière hydrocarbures au Québec, particulièrement aux îles ou dans le golfe Saint-Laurent. Cela démontre très clairement le profond souci de la communauté insulaire concernant cette filière énergétique et ses dangers potentiels pour l'ensemble de l'écosystème du Saint-Laurent, tout particulièrement dans un contexte planétaire fragilisé par les émissions de cette industrie aux apparences peu durables.

Présentation de l'organisme

Le **Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Îles-de-la-Madeleine**, officiellement incorporé en octobre 1999, est un organisme de concertation en environnement à but non lucratif (OSBL), qui fait partie d'un réseau québécois de 13 comités ZIP situés le long du Saint-Laurent et qui sont chapeautés par Stratégies Saint-Laurent (SSL), OSBL ayant son siège social à Québec. Tous s'insèrent dans le Plan d'action Saint-Laurent (PASL), issu d'une entente impliquant de nombreux ministères provinciaux et fédéraux, laquelle est cosignée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et le Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques du Québec (MDDELCC). La principale et première mission des comités ZIP est d'agir comme organisme rassembleur et mobilisateur afin d'assurer la concertation des intervenants en vue de la protection, de la mise en valeur et de la réhabilitation du Saint-Laurent et de son littoral dans un territoire donné et entre territoires par le biais de Stratégie Saint-Laurent.

La composition **multisectorielle** du conseil d'administration du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, où douze secteurs d'activités y sont représentés, lui permet de faire office de table de concertation locale pour l'organisme, assurant **la concertation entre les divers secteurs d'activités du milieu**. Le territoire couvert par le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine inclut tout le littoral, les baies et les lagunes, les ruisseaux, les marais côtiers et les eaux extérieures ceinturant l'archipel dans un rayon de 100 km.

Dans le sillage de son mandat de concertation, le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine a contribué, en 2000, à la mise en place et à la coordination de cinq initiatives volontaires de **gestion intégrée liées aux plans d'eau intérieurs majeurs de l'archipel**. Ces initiatives ont permis la création de **cinq comités de gestion intégrée** qui réunissent des usagers bénévoles désireux de s'impliquer dans un but de développement durable des plans d'eau en harmonie avec l'environnement, les ressources et les usages qui y sont présents. En janvier 2014, l'organisme a aussi été mandaté par le MDDELCC afin d'orchestrer le déploiement de la démarche de la GISL pour le territoire et de mettre en place **la Table de concertation régionale (TCR)**.

Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)

La GISL, découlant du Plan d'Action Saint-Laurent et née de la Loi sur l'eau du Québec (Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection - 2009). Elle peut se définir comme étant un processus évolutif et permanent, basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources (incluant la ressource en eau) de cet important écosystème, et ce, en respect des valeurs collectives de développement et des cultures, suivant ainsi les principes associés au développement durable. Le but visé par la GISL est de **gérer les activités et les usages qui touchent au Saint-Laurent de manière intégrée et participative afin d'assurer le bien-être des collectivités et le développement durable du Saint-Laurent**. Les activités réalisées dans le cadre de ces différentes démarches permettent d'acquérir et de diffuser des connaissances liées au Saint-Laurent, de sensibiliser la communauté et de

mettre en place les conditions propices au maintien de la biodiversité et des usages côtiers compatibles avec le développement durable, et de favoriser la résolution de conflits d'usages. Ces démarches s'harmonisent parfaitement et en toute complémentarité au mandat, aux objectifs et aux activités que mène le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, et cela au quotidien.

En 2015, la TCR s'est ainsi ajoutée comme outil supplémentaire pour faciliter les échanges constructifs entre les principaux acteurs de l'eau, les intervenants régionaux concernés par la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent, et ce afin d'harmoniser leurs actions via l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée régional (PGIR). La TCR permettra de planifier et d'harmoniser les actions afin de contribuer à la GISL pour une meilleure qualité de l'eau.

Le territoire de la GISL couvre l'ensemble du Saint-Laurent, dont le découpage en 12 zones est calqué sur les Zones d'intervention prioritaires (ZIP) existantes et les limites des MRC. Bien que seules 5 TCR soient actuellement en place, il est prévu que 7 autres soient à l'œuvre en 2026 (pour un total de 12), chacune **avec un plan de gestion intégrée régional (PGIR) propre**, qui comprendra un portrait régional, une définition des domaines d'intervention, les orientations et objectifs et des plans d'action en découlant. Ce processus « global » permet la mise en place de mécanismes de gouvernance facilitant la concertation des utilisateurs et des intervenants et permettant la planification et l'harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources en eau et des autres ressources naturelles qui en dépendent, dans une optique de développement durable de l'unité hydrographique du Saint-Laurent.

À nos yeux, l'avènement de la GISL propose une façon innovante de faire les choses à l'échelle québécoise. Ce mode de de gouvernance participative nécessite et facilite une implication responsable et concertée de ses membres, dans le but avoué de rendre équitable et transparente l'expression du pouvoir d'influence des usagers, de la société civile et des décideurs publics, et ce dans l'ensemble des étapes du processus de planification et de prise de décision. Il s'agit, par ailleurs, d'un mécanisme de concertation très semblable aux travaux que mène le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, et dont les valeurs d'intégration, de participation active, de respect et d'objectivité se reflètent dans l'ensemble du travail de l'organisme. Nous croyons que le respect de ces valeurs contribue au succès de l'organisme et à la confiance dont il jouit auprès de la population.

Les écosystèmes, ainsi que les bénéfices que nous en tirons, sont d'une très grande complexité et il est extrêmement difficile de déterminer les règles de leur gestion qui intègreraient l'ensemble des facteurs qui les définissent. Pour ce faire, il faut prendre en compte les rôles, non seulement écologiques, mais économiques et sociaux, de la dynamique des écosystèmes. Ainsi, **la concertation est désormais un enjeu de société et l'importance de créer une alliance entre les utilisateurs, les conservateurs, les développeurs, les décideurs et les spécialistes pour planifier l'avenir de nos écosystèmes est maintenant bien reconnue. Cependant, les mécanismes de concertation adoptés doivent impérieusement susciter la confiance des parties prenantes.**

La GISL à l'image d'un milieu complexe

Le golfe du Saint-Laurent est une entité qui concerne certes l'ensemble des Québécois, mais aussi l'ensemble des populations côtières qui le ceignent, dont Terre-Neuve-Labrador, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. L'écosystème Saint-Laurent (fleuve, estuaire et golfe) est dynamique et les échanges d'eau y sont très importants, les eaux froides de l'Atlantique qui empruntent le chenal laurentien remontant jusqu'à la Côte-Nord et à l'embouchure du Saguenay. Tout polluant relâché dans la colonne d'eau, dans l'axe du chenal laurentien, a le potentiel d'être transporté par les courants de fond et est même susceptible de ressurgir dans l'estuaire. Le golfe du Saint-Laurent est donc un milieu très dynamique et extrêmement complexe, dont l'instabilité et l'imprévisibilité pourraient s'aggraver avec l'avènement des changements climatiques. **Cela rend une vision d'ensemble obligatoire**, notamment en ce qui a trait à la hausse du niveau marin (parmi les plus élevés de la planète), l'amplification de l'érosion côtière, la force, la fréquence et la trajectoire des tempêtes et des événements extrêmes, la présence de glace, etc.

Étant donné les caractéristiques propres du golfe Saint-Laurent en termes de migration des espèces et de circulation de l'eau, les impacts environnementaux d'une éventuelle exploration ou exploitation des hydrocarbures pourraient s'étendre rapidement à l'ensemble du golfe Saint-Laurent. **En ce sens, les préoccupations soulevées par les risques engendrés par l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe Saint-Laurent sont applicables à son entièreté, peu importe la zone exploitée.** Tout impact sur ces espèces lors de leur migration dans le golfe risque d'avoir des répercussions loin en amont, au niveau de l'estuaire.

Localisé au milieu du golfe du Saint-Laurent, **l'archipel madelinot** est intimement lié au grand système du Saint-Laurent incluant le golfe. La dynamique qui régit cette vaste étendue d'eau intérieure engendre inévitablement diverses répercussions pour les Îles-de-la-Madeleine. Cet archipel est constitué d'une dizaine d'îles, dont les noyaux rocheux de six d'entre elles sont reliés par des cordons sableux. Une seule île habitée, l'Île d'Entrée n'est pas rattachée aux autres. L'archipel s'étale sur une superficie de 202 km². Le couvert forestier occupe environ 26% et le milieu dunaire, 33% de cette surface terrestre. Les cinq principaux plans d'eau intérieurs (baie du Bassin, baie du Havre aux Basques, lagune du Havre aux Maisons et la baie du Cap Vert, lagune de la Grande Entrée et le bassin aux Huîtres) occupent l'intérieur de l'archipel, ce qui semble assez unique mondialement. L'amplitude des marées est assez faible, avec un marnage moyen de l'ordre de 0,58 m. Un point amphidromique est situé à l'ouest des Îles, ce qui entraîne un effet de gyre, de même qu'un patron de marées diurnes à certains endroits et semi-diurnes à d'autres. La circulation des courants de surface y est de fait, très complexe.

L'archipel est aussi caractérisé par de très faibles altitudes. **Le littoral** se compose de falaises, de plages et de dunes, entourant les noyaux rocheux et les milieux humides. Les falaises présentent des pentes abruptes, tout comme certaines dunes qui sont sculptées et modulées selon les vents omniprésents. Ainsi, les baies et lagunes intérieures constituent des habitats propices où s'abritent, se reposent, se nourrissent et se reproduisent plusieurs espèces.

La grande **diversité des habitats terrestres, côtiers ainsi que les caractéristiques océanographiques environnantes** du milieu madelinot favorisent la présence de nombreuses espèces, dont plusieurs sont dotés d'un statut de protection particulier. Le milieu environnant est très **dynamique et diversifié**. Des espèces marines y effectuent des migrations entre l'Atlantique et l'estuaire (anguilles, saumons, mammifères marins tels que le rorqual bleu, le rorqual commun, etc.). L'archipel offre également des habitats, des aires de nidification, d'alimentation ou de repos à plusieurs oiseaux migrateurs.

En ce qui a trait à **l'eau douce**, le réseau hydrographique se compose de quelques étangs et d'une centaine de petits ruisseaux et d'environ 4 096 hectares de milieux humides (8,1% du territoire). Les **nappes phréatiques** constituent la seule source d'approvisionnement en eau potable. Leur intégrité doit donc être rigoureusement protégée, car la vie même des insulaires (et de leurs visiteurs) en dépend directement.

Le golfe est un écosystème unique, partagé entre **cinq juridictions provinciales** ainsi que par le **gouvernement fédéral**. Sachant que les frontières interprovinciales ne respectent pas les réalités océanographiques ou écologiques de cette quasi-mer intérieure, le ministère des Pêches et des Océans du Canada œuvre déjà à mettre en place un programme de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL), afin d'en harmoniser la gestion.

L'économie locale, quant à elle, repose essentiellement sur les deux piliers que sont la pêche et le tourisme. Malgré la fragilité de l'économie, une forme de diversification économique tend à vouloir se développer, notamment dans le secteur de la mariculture et de l'agroalimentaire. Certaines entreprises ou sociétés sont aussi très importantes dans l'économie locale, dont Hydro-Québec, Mines Seleine, CISSS, Cégep, etc.). D'ailleurs, le contexte géographique particulier de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine fait en sorte que la société d'État Hydro-Québec doit y opérer un réseau de production autonome à partir d'une centrale thermique au mazout. Ce procédé, alimenté par un groupe électrogène, est fort coûteux, polluant et, de surcroît, très peu performant. Bien que des démarches d'amélioration du système soient en cours, notre pétrodépendance sera là pour quelque temps encore.

Le mode de vie et la qualité de vie des insulaires dépendent donc en grande partie de l'intégrité du milieu, puisqu'il est surtout basé sur la pêche et le tourisme. D'innombrables activités de nature commerciale, artisanale ou récréative y sont aussi pratiquées. L'environnement naturel et humain exceptionnel retrouvé sur le territoire le rend unique au monde. Il est d'ailleurs identifié comme un site potentiel pour la mise en place d'une Aire marine protégée.

L'aire marine protégée comme démarche de gestion intégrée

Un Projet d'aire marine protégée (AMP) est en cours pour le secteur ceinturant les Îles-de-la-Madeleine depuis déjà plusieurs années, sans que le processus ne soit à ce jour mené à terme. En décembre 2011, une entente fédérale/provinciale a été conclue pour mener cet exercice sur un territoire d'environ 17 000 km². C'est juste avant la fin de l'entente vouée au projet d'étude d'une aire marine protégée qu'en février 2014, l'Université du Québec à Rimouski, la firme Cultura et Pêches et Océans Canada déposaient le fruit de leurs travaux à Parcs Canada et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement

et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Puis à la mi-janvier 2015, cet impressionnant portait de la zone à l'étude, couvrant les aspects écologiques, sociaux, de patrimoine culturel ainsi que l'évaluation économique du secteur des pêches, a été rendu publique par le biais du site électronique du MDDELCC.

Malgré que **l'implantation d'une AMP dans un secteur donné peut avoir un important effet levier pour un développement économique du golfe Saint-Laurent en harmonie avec la protection ses ressources**, la volonté politique de poursuivre l'étude de cette démarche potentiellement porteuse ne nous paraît pas claire en ce moment. Pourtant, le secteur du golfe Saint-Laurent compte moins de 2 % d'aires marines protégées, alors que les deux paliers gouvernementaux ont pris des engagements visant à se doter de telles aires marines protégées à court terme : le gouvernement du Québec a clairement affiché l'objectif d'atteindre un taux de 10 % dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent.

Selon nous, la **première Stratégie maritime québécoise**, qui a pour but de saisir les opportunités de développement du Saint-Laurent, devrait permettre de mener à terme la suite de l'étude, notamment en ce qui a trait à l'élaboration de scénarios adaptés aux réalités locales, lesquels devraient ultimement être validés par la population. À nos yeux, **un tel projet doit-être bâti avec les acteurs de la communauté, de façon innovante, intégrante, objective, transparente et surtout participative**. Le golfe Saint-Laurent et ses ressources sont intimement liés au mode de vie de la communauté insulaire madelinienne, vaste et complexe écosystème qui supporte notre économie, nous nourrit en partie et fait naître un fort sentiment d'appartenance chez les habitants de ce territoire. À ce stade-ci les craintes des citoyens sont légitimes envers une démarche méconnue qui les concerne.

RECOMMANDATIONS :

Recommandation #1: Le golfe Saint-Laurent doit être analysé dans sa globalité, comme une entité écologique indivisible par des frontières administratives, et se doit d'être géré de manière à refléter son unicité océanographique et biologique, ainsi que son dynamisme écologique. **Le dossier des hydrocarbures doit impérativement être abordé en considérant l'intégralité de l'écosystème.** Il se doit d'être réfléchi et géré selon les modèles déjà établis par les Comités ZIP et les TCR, tout comme devraient l'être les autres dossiers relatifs au golfe Saint-Laurent : **de manière concertée et intégrée.**

Recommandation #2: Le gouvernement devrait appliquer les grandes recommandations qui sont ressorties des processus de consultation précédents, particulièrement celles du BAPE qui concernent le manque de connaissances reliées à l'écosystème du Saint-Laurent. Par exemple, depuis le début de ces processus de consultation (2003), les scientifiques ont été nombreux à décrier le manque de données scientifiques, notamment celles nécessaires pour identifier les aires sensibles ou d'importance pour les espèces locales et qui devraient être soustraites à ce type de développement. Également, il persiste d'importantes lacunes au niveau des informations ayant trait aux impacts cumulatifs des activités industrielles, portuaires et de transport, ainsi que de celles associées à d'éventuelles activités pétrolières, sur les aspects physiques et biophysiques du golfe (courants, gyres, glaces, changements climatiques, couloirs migratoires, etc.), sur les mammifères marins (déplacements entre zones de concentration, patron d'utilisation du territoire, effets cumulés des activités humaines, etc.) et sur les effets environnementaux des activités pétrolières en mer (effets des levées sismiques, effets des déversements sur la santé publique, effets des rejets liquides sur la faune marine, etc.).

Recommandation #3: Il convient aussi de considérer comme un tout l'ensemble des études (ÉES, consultations, etc.) réalisées au sujet du Saint-Laurent (fleuve, estuaire, golfe) et non de manière isolée. Ceci permettra d'assurer d'une part, une perspective « globale » de développement durable en considérant une approche responsable de précaution et d'autre part, que le développement de l'exploration gazière ne se fera pas au détriment d'autres activités économiques qui sont au centre du développement et de la culture des régions.

Recommandation #4: Il faut à tout prix minimiser les risques sur la santé et le bien-être des collectivités riveraines, en réduisant au maximum les répercussions négatives que pourrait avoir l'implantation de toute nouvelle industrie sur les activités économiques et sociales des collectivités riveraines. Ceci n'est possible qu'en instaurant au préalable des mesures réglementaires et juridiques nécessaires pour encadrer les activités prévues, inciter le respect rigoureux des meilleures pratiques et permettre la pénalisation efficace des délits. De même, les montants prévus de dédommagement en cas de déversement doivent refléter les coûts réels des impacts notamment sur la pêche, le tourisme, la biodiversité, les services écologiques, etc., ce qui implique une révision des normes relatives aux assurances des promoteurs et de leur solvabilité.

Recommandation #5: Il est primordial d'assurer, au préalable, une capacité d'intervention suffisante en cas de déversement. Selon les saisons, lors d'un incident dans le golfe, les cinq provinces côtières sont susceptibles d'être touchées et impactées. Ainsi, dans la perspective où une industrie serait mise en place dans le golfe, il faudrait envisager tous les moyens disponibles pour effectuer les suivis les plus probants et notamment, accroître notre capacité d'intervention lors d'incident.

Recommandation #6: Profitons de l'actualisation de la stratégie énergétique québécoise, pour l'adapter aux réalités diverses de son territoire. L'archipel madelinot est un exemple criant de la nécessité de revoir les mesures mur-à-mur habituellement appliquées au Québec. Alors qu'il témoigne actuellement d'une approche datée, voire archaïque en matière d'approvisionnement énergétique, il pourrait devenir un exemple d'innovation sociale et technologique dans ce domaine. Des réflexions sont déjà entreprises localement afin de favoriser un développement du territoire digne du 21^e siècle. Pour cela, il faut nécessairement miser sur la production d'énergies renouvelables en favorisant le développement et l'innovation de ces technologies, dans la perspective d'adopter un virage vers les énergies plus vertes.

Recommandation #7: Il apparaît primordial que, dans le sillage du Plan d'action Saint-Laurent, de la Stratégie maritime du Saint-Laurent et de la mise en œuvre graduelle de la Gestion intégrée du Saint-Laurent, que l'agence Parcs Canada et le MDDELCC en arrivent rapidement à une entente qui permettra de compléter le processus qui a été véritablement entamé en 2012 et qui visait à évaluer la possibilité d'implanter une **aire marine protégée** sur le plateau madelinien, ceci au profit du Saint-Laurent et des collectivités qui y sont intimement liées.

Conclusion

Le Plan d'action du Saint-Laurent, qui est à l'origine de l'existence de notre organisme, vise la mise en valeur, la restauration, la conservation et la protection du Saint-Laurent, tout en lui permettant de continuer à servir de base pour d'innombrables activités qui s'y déroulent. Il apparaît essentiel que des activités économiques puissent continuer de s'y pratiquer en toute harmonie avec l'environnement. Ainsi les pêcheurs, mariculteurs et agriculteurs, de même que les autres gens qui mettent cet environnement exceptionnel en valeur, doivent pouvoir y poursuivre leurs activités de façon durable. Or, le développement de la filière des énergies fossiles dans le golfe du Saint-Laurent constituerait, à la lumière des informations que nous possédons, un virage important qui irait à l'encontre des engagements pris en matière de développement durable par l'État québécois (politique de lutte aux changements climatiques, aire protégée, etc.).

L'État ne peut envisager de développer une filière économique au détriment d'une autre, et c'est particulièrement vrai lorsque l'activité existante est déjà au coeur du développement des régions. Il convient donc d'agir avec extrême prudence et discernement en envisageant toute nouvelle activité économique susceptible de provoquer des impacts et de mettre en péril le fragile équilibre qui subsiste actuellement à l'échelle du golfe du Saint-Laurent.

L'adoption d'une démarche de gestion intégrée, transparente et interprovinciale, nous semble donc plus pertinente que jamais. Il est inquiétant d'imaginer le golfe du Saint-Laurent un jour partagé entre cinq Offices des hydrocarbures extracôtiers sans l'existence d'un comité interprovincial, qui assurerait l'intégration des considérations écologiques, économiques et sociales associées à l'usage responsable des ressources du golfe. **Une véritable gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent s'avère essentielle pour favoriser le développement durable de cette mer intérieure.**

Le Comité ZIP demeure disponible advenant le cas d'éventuelles démarches futures qui solliciteraient sa participation.

